

Secrétariat général du gouvernement  
-----  
Direction des affaires économiques  
-----  
Service de la promotion des filières et de la  
prospective  
-----  
34 bis, rue du Général Galliéni  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
-----  
Tél. : 23.26.64 – Standard : 23.22.50  
Mél : quotas.dae@gouv.nc  
-----  
N° CS19-3151- 1044  
-----

Nouméa, le 21 OCT. 2019

**Objet :** Site internet dédié au dispositif de régulation des marchés

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés, la direction des affaires économiques vous informe de la mise en ligne d'un site internet dédié au dispositif : <https://regulation-de-marche.gouv.nc>.

Cette plateforme permet aux utilisateurs de se renseigner et de consulter toutes les informations relatives aux régulations de marché en Nouvelle-Calédonie :

- ✓ Le programme des importations ;
- ✓ Les demandes de régulation des marchés en cours d'instruction ;
- ✓ Le cadre réglementaire ;
- ✓ Les décisions rendues ;

Votre attention est attirée sur le fait que l'ensemble de ces informations ne seront plus accessibles sur le site internet de la DAE.

Pour tout renseignement complémentaire, la direction des affaires économiques reste à votre disposition au 23.22.59.

La directrice adjointe des affaires  
économiques,



Roxanne BRUN